

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 10 AVRIL 2019**

**Délibération**  
n° 2019.04.077

**Education à  
l'environnement :  
convention  
quinquennale pour  
l'éducation à  
l'environnement en  
milieu scolaire sur  
GrandAngoulême -  
Années 2019, 2020,  
2021, 2022, 2023**

**LE DIX AVRIL DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 avril 2019**

**Secrétaire de séance** : Françoise DELAGE

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, Jacky BOUCHAUD, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Jean-Claude COURARI, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Yannick PERONNET, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

**Ont donné pouvoir** :

André BONICHON à François NEBOUT, Laïd BOUAZZA à Anne-Sophie BIDOIRE, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Danielle CHAUVET à Elisabeth LASBUGUES, Monique CHIRON à Jean-Luc MARTIAL, Véronique DE MAILLARD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jacques DUBREUIL à Denis DOLIMONT, Georges DUMET à Thierry MOTEAU, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Isabelle LAGRANGE à Philippe VERGNAUD, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Pascal MONIER à Jean-Philippe POUSSET, Marie-Hélène PIERRE à Jean-François DAURE, Bernard RIVALLEAU à Jacky BOUCHAUD, Gérard ROY à Sabrina AFGOUN, Vincent YOU à François ELIE

**Excusé(s)** :

Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, Gilbert CAMPO, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Annette FEUILLADE-MASSON, Joël GUITTON, Dominique PEREZ

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2019**

**DELIBERATION  
N° 2019.04.077**

TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Rapporteur : **Monsieur REVEREAULT**

**EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT : CONVENTION QUINQUENNALE POUR L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT EN MILIEU SCOLAIRE SUR GRANDANGOULEME - ANNEES 2019, 2020, 2021, 2022, 2023**

Dans le cadre de sa politique environnementale, GrandAngoulême est partenaire, depuis 1997, de l'Inspection Académique de la Charente et de l'association Charente Nature, dans la mise en place et le développement de programmes pédagogiques sur le thème des déchets (programme « Rouletaboule » depuis 1997), de l'eau (programme « Ricochets » depuis 1999) de la biodiversité (programme « Curieux de nature » depuis 2002), et du « changement climatique » (2009) en direction des écoles primaires et classes spécialisées telles que les Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté ou Instituts médico Educatifs de GrandAngoulême.

La prise de nouvelles compétences par GrandAngoulême ainsi que l'évolution des problématiques environnementales ont nécessité de faire évoluer les contenus des programmes pédagogiques. Ainsi de nouveaux partenaires, acteurs du territoire, sont venus apporter leurs savoir-faire dans un souci d'amélioration continue.

Depuis 2008, l'espace pédagogique Anim'Eau, mis en place par la Fédération de la Pêche, a été intégré au sein des programmes pédagogiques « Ricochets » et/ou « Milieux Naturels » compte tenu de son intérêt pédagogique.

En 2009, 4 structures partenaires (CAUE, Maisons paysannes, Musée d'Angoulême et les Petits Débrouillards) ont rejoint le programme « changement climatique ».

Depuis 2009, les visites de site de traitement (Ecopôle, déchèterie) ont été confiées à Charente Nature. Le public concerné est le public jeune (scolaires et hors scolaires).

En 2016, au regard de l'ampleur et du succès des programmes et visites mis en place, l'ensemble des partenaires concernés ont décidé de fixer le cadre et les modalités de leur collaboration par la conclusion d'une convention de partenariat pluriannuelle 2016-2018 « pour l'éducation à l'environnement en milieu scolaire » assorti d'un avenant financier annuel.

Cette convention étant arrivée à terme, et compte tenu de l'évolution du nouveau territoire de l'agglomération, GrandAngoulême et l'ensemble de ses partenaires souhaitent la renouveler et ce sur une période de 5 ans.

Ladite convention présente les droits et obligations des partenaires pour la mise en place des 4 programmes pédagogiques susmentionnés, des visites du site de l'Ecopôle, de déchèteries (en privilégiant celle de La Couronne pour des raisons techniques et pédagogiques) et du centre de tri Atrion en collaboration avec Calitom.

La convention prévoit en outre que les partenaires de GrandAngoulême pourront solliciter le versement d'une subvention afin de mener à bien le partenariat.

Pour chaque subvention accordée par GrandAngoulême, le montant, les modalités de versement et les obligations des partenaires feront l'objet, chaque année, d'un avenant financier à la convention de partenariat. Cet avenant précisera en outre la répartition entre les services de GrandAngoulême de leur prise en charge :

- Budget principal service Développement Durable sur les programmes pédagogiques « Curieux de nature » et « Changement climatique ».
- Budget annexe Déchets Ménagers sur le programme déchets « Rouletaboule » et visites des sites de traitements (Atrion, déchèterie).
- Budget annexe Assainissement Eau potable sur le programme eau « Ricochets » et les visites de la station d'épuration d'Angoulême-Frégeneuil.

La coordination de ces programmes pédagogiques sur l'environnement est assurée par le service Développement Durable qui associe la direction des services techniques lors des différentes étapes des programmes pédagogiques.

Il est donc proposé de valider le principe d'une convention de partenariat quinquennale (2019, 2020, 2021, 2022 et 2023) et de l'avenant financier pour l'année 2019 portant sur :

- la coordination pédagogique et l'animation des programmes pédagogiques sur l'environnement avec Charente Nature.
- l'espace info énergie du CAUE et l'association des petits débrouillards comme partenaires pédagogiques sur le programme de sensibilisation au changement climatique.
- le partenariat avec la Fédération de la Pêche sur le programme pédagogique sur l'eau.
- le partenariat avec la Fédération de la Chasse sur le programme pédagogique sur la biodiversité.

la délégation de la partie animation sur le site de l'Ecopôle, de la déchèterie de La Couronne et d'Atrion à l'association Charente Nature.

Le budget de l'opération fixé dans l'avenant financier pour l'année 2019 est de **85 156 €**.

Structure bénéficiaire	Montant total de la subvention 2019 (65 classes)
Charente Nature	74 646 €
Fédération de la Pêche	5 250 €
CAUE	700 €
Petits Débrouillards	3660 €
Fédération des Chasseurs	900 €
TOTAL	85 156 €

**Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.**

Vu l'avis de la commission finances et responsabilités sociétales du 26 mars 2019,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la convention de partenariat quinquennale pour l'éducation à l'environnement en milieu scolaire sur le territoire du GrandAngoulême ainsi que son avenant financier pour l'année 2019 pour un montant de 85 156 €.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et son avenant n°1 relatif au versement des subventions 2019.

**D'ATTRIBUER** les subventions suivantes à :

- Charente Nature : 74 646 €
- Fédération de la Pêche : 5 250 €
- CAUE : 700 €
- Petits Débrouillards : 3660 €
- Fédération des Chasseurs : 900 €

**D'INDIVIDUALISER** les subventions avec la répartition suivante entre les différents budgets :

- sur le budget principal pour la somme de 27 808 euros
- sur le budget annexe déchets ménagers pour la somme de 20 638 euros
- sur le budget annexe assainissement eau potable pour la somme de 36 710 euros.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>17 avril 2019</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>17 avril 2019</b>